



N/Réf. 26.01.011.APD

## COMMUNIQUÉ

Le 13 janvier 2026

### **La marque *BIM approved by Synetam®* attribuée à BRITA & ODIC**

**Réuni le 10 décembre dernier, le Comité de filière constitué de représentants des fabricants, des bureaux d'études et des installateurs a attribué la marque aux fabricants BRITA & ODIC.**

#### Le BIM, qu'est-ce que c'est ?

Le BIM, « *Building information modeling* » ou « *modélisation des données du bâtiment* », est une méthode globale de travail basée sur la collaboration de toutes les parties prenantes de la construction (maître d'ouvrage, architecte, bureau d'études, entreprises du BTP, fournisseurs d'équipements...) autour d'une maquette numérique partagée. La maquette numérique accompagne ainsi le bâtiment sur tout son cycle de vie : conception, construction, maintenance et déconstruction.

Appliqué à la filière des cuisines professionnelles, le BIM repose sur la mise à disposition, par les fabricants, auprès des architectes, bureaux d'études et installateurs, d'objets 2D et/ou 3D de l'équipement des cuisines professionnelles qui vont venir s'insérer dans la maquette numérique du chantier. Ces objets BIM - par ex. un four, une laveuse, une armoire de conservation... - incluent à la fois des données géométriques (dimensions) et des données technico-commerciales (modèle, alimentation, connecteurs...).

À la clef : une meilleure collaboration entre les intervenants du chantier, une réduction des erreurs, des économies et un meilleur suivi - notamment en terme de maintenance - des équipements tout au long de leur exploitation.

#### *BIM approved by Synetam®*, à quoi ça sert ?

Pour favoriser le déploiement du BIM dans la filière des cuisines professionnelles, Synetam a travaillé avec les représentants des fabricants, des organisations d'installateurs, de bureaux d'études et de consultants, en France et en Europe, pour aboutir à 2 réalisations majeures :

- la standardisation des paramètres BIM spécifiques à la filière des cuisines professionnelles : désormais, la filière peut se référer à un standard reconnu et opérable internationalement ;
- la mise à disposition de toutes les parties prenantes d'un chantier de cuisine professionnelle, d'un indicateur sûr de la conformité des objets BIM aux standards adoptés par la filière : la marque *BIM approved by Synetam®*

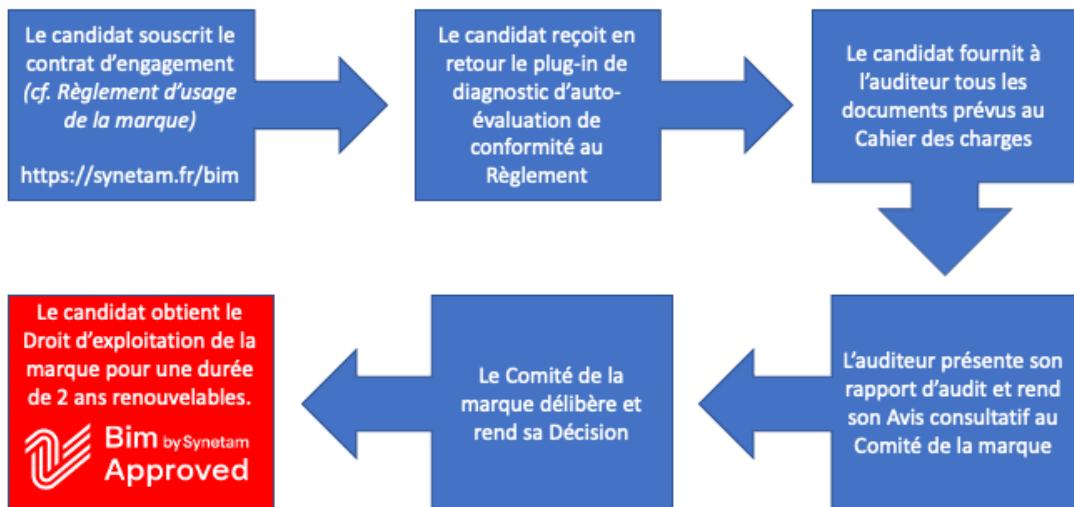


### Comment obtenir la marque *BIM approved by Synetam®* ?

La marque est attribuée par un Comité constitué de représentants des grandes organisations professionnelles de la filière de l'équipement de la restauration hors-domicile : Synetam (fabricants), SNEFCCA (installateurs), FSCI France, CINOV Restauconcepteurs et Resto France Experts (bureaux d'études & consultants).

Pour décider de l'attribution de la marque, le Comité s'appuie sur l'audit de conformité et l'avis consultatif d'un auditeur indépendant : le CESI, école d'ingénieurs notamment spécialisée dans la formation des BIM Managers. Le CESI examine la ou les bibliothèques BIM candidates au moyen d'un outil de diagnostic automatisé et de contrôles manuels. Seules les bibliothèques obtenant 100% de conformité peuvent se voir attribuer la marque par le Comité.

### **Comment obtenir la marque *BIM approved by Synetam®* ?**



Les entreprises intéressées peuvent télécharger les documentations techniques et le Règlement d'usage de la marque depuis : <https://synetam.fr/bim/>

Contact : André-Pierre Doucet – 06 74 00 99 34 – [apdoucet@synetam.fr](mailto:apdoucet@synetam.fr)